

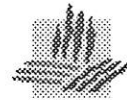


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE
PRÉFECTURE DU CHER



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt de
la Nièvre



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt du
Cher

ARRETE N° 2005-DDAF-3949

Portant création du comité de pilotage unique des sites d'importance communautaire FR 2600969 – Val d'Allier, FR 2600968 – Bec d'Allier, FR 2600965 - Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire et FR 2400522 – Vallées de la Loire et de l'Allier

Le Préfet de la Nièvre, Chevalier de la légion d'honneur,
La Préfète du Cher, Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore,

VU la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

VU la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU les articles R 414-8 à R 414-12 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-P-2576 bis du 19 août 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2600968 « Bec d'Allier »,

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-P-2434 du 8 août 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2600965 « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire »,

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1-1048 du 21 septembre 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2400522 « Vallées de la Loire et de l'Allier »,

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1-1637 du 9 décembre 2003 portant modification de la composition du comité de pilotage local du site « Vallée de la Loire de Neuvy au bec d'Allier »,

CONSIDERANT que la mise en application des documents d'objectifs doit être concertée sur les deux rives de la Loire et de l'Allier dans les départements de la Nièvre et du Cher afin de garantir la cohérence hydrographique et des milieux naturels,

CONSIDERANT que la mise en œuvre des documents d'objectifs nécessite la mise en place d'un comité de pilotage,

SUR proposition des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de la Nièvre et du Cher,

ARRETENT

Article 1^{er} :

Il est créé un comité de pilotage inter-régional unique Natura 2000 sur les sites d'importance communautaire :

- FR 2600969 : Val d'Allier,
- FR 2600968 : Bec d'Allier,
- FR 2600965 : Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire,
- FR 2400522 : Vallées de la Loire et de l'Allier,

afin d'assurer la mise en œuvre concertée des documents d'objectifs.

Article 2 :

Le comité de pilotage Natura 2000 participe au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectifs ; il participe à la préparation des arrêtés prévus à l'article R.414-19 du code de l'environnement.

Article 3 :

La composition du comité est arrêtée comme suit :

- M. le Préfet de la Nièvre, préfet coordonnateur
- Mme la Préfète du Cher

Collectivités territoriales et leurs groupements – département de la Nièvre

- M. le Président du conseil régional de Bourgogne
- M. le Président du conseil général de la Nièvre
- M. le Sénateur-Maire de Nevers
- M. le Maire de Marzy
- M. le Maire de Saint-Eloi
- M. le Maire de Sauvigny-les-Bois
- M. le Maire de Imphy
- M. le Maire de Sermoise-sur-Loire
- M. le Maire de Chevenon-les-Chaumes
- M. le Maire Challuy
- M. le Maire Gimouille
- M. le Maire de Cosne-Cours-sur-Loire
- M. le Maire de Neuvy-sur-Loire
- Mme le Maire de La Celle-sur-Loire
- M. le Maire de Tracy-sur-Loire
- M. le Maire de Pouilly-sur-Loire
- M. le Maire de Mesves-sur-Loire
- M. le Maire de La Charité-sur-Loire
- M. le Maire de Germigny-sur-Loire
- M. le Maire de Tronsanges
- Mme le Maire de Myennes

- M. le Maire de La Marche
- M. le Maire de Garchizy
- M. le Maire de Fourchambault

- M. le Président de la communauté de communes Loire et Allier (Chevenon, Gimouille, Sauvigny, St Eloi, Mars-sur-Allier)
- M. le Président de la communauté de communes Fil de Loire (Imphy)
- M. le Président de la communauté de communes Loire et Nohain (Cosne-Cour-sur-Loire, La Celle-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire)
- M. le Président de la communauté de communes du Nivernais-Bourbonnais (Livry, Langeron, Chantenay-Saint-Imbert, Tresnay)
- M. le Président de la communauté de communes Loire et Vignobles (Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire)
- M. le Président de la communauté de communes du Pays Charitois (La Charité-sur-Loire, La Marche)
- M. le Président de la communauté d'Agglomération de Nevers (Nevers, Challuy, Sermoise, Germigny, Garchizy, Fourchambault, Saincaize-Meauce)

- M. le Président du syndicat intercommunal de la Nièvre d'aménagement de la Loire et de ses affluents

Collectivités territoriales et leurs groupements – département du Cher

- M. le Président du conseil régional de la Région Centre

- M. le Président du conseil général du Cher

- M. le Maire d'Apremont-sur-Allier
- M. le Maire d'Argenvières
- M. le Maire de Bannay
- M. le Maire de Beffes
- M. le Maire de Belleville-sur-Loire
- M. le Maire de Boulleret
- M. le maire de La Chapelle-Montlinard
- M. le Maire de Couargues
- M. le Maire de Cours-les-Barres
- M. le Maire de Cuffy
- M. le Maire de Herry
- M. le Maire de Jouet-sur-l'Aubois
- M. le Maire de Léré
- M. le maire de Marseilles-les-Aubigny
- M. le Maire de Ménétréol-sous-Sancerre
- M. le Maire de Mornay-sur-Allier
- M. le Maire de Neuvy-le-Barrois
- M. le Maire de Saint-Léger-le-Petit
- M. le Maire de Saint-Satur
- M. le Maire de Sury-près-Léré
- M. le Maire de Thauvenay

- M. le Président du syndicat intercommunal du Cher d'aménagement de la Loire et de ses affluents

Services de l'Etat et établissements publics

- Mme la Directrice régionale de l'environnement de Bourgogne
- M. le Directeur régional de l'environnement de la région Centre

- M. le coordinateur du Plan inter-régional Loire-Grandeur Nature - DIREN Bourgogne
- M. le coordinateur du Plan inter-régional Loire-Grandeur Nature - DIREN Centre

- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Nièvre
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Cher

- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne
- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre

- M. le Directeur départemental de l'équipement de la Nièvre
- M. le Directeur départemental de l'équipement du Cher

- Mme la Directrice départementale de la jeunesse et des sports de la Nièvre
- M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports du Cher

- M. le Commandant de la région Terre Nord Est

- M. le Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Bourgogne
- M. le Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Centre

- M. le Délégué régional du conseil supérieur de la pêche Bourgogne
- M. le Délégué régional du conseil supérieur de la pêche Centre

- M. le Directeur de l'agence de l'office national des forêts de la Nièvre
- M. le Directeur de l'agence interdépartementale de l'office national des forêts du Cher et de l'Indre

- M. le Directeur de la délégation régionale du CNASEA Bourgogne Franche-Comté
- M. le Directeur de la délégation régionale du CNASEA Centre

- M. le Président du centre régional de la propriété forestière du Centre
- M. le Président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne

- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation Allier – Loire amont (Clermont-Ferrand)

- M. le Président de l'établissement public Loire

Autres organismes

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux :

- M. le Président du syndicat départemental de la propriété rurale et agricole de la Nièvre
- M. le Président du syndicat départemental de la propriété rurale du Cher

Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures :

- M. le Délégué infrastructures SNCF Paris Sud-Est
- M. le Directeur de RTE GET Champagne-Morvan
- M. le Directeur de RTE Ouest

Représentants des organismes consulaires :

- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Cher
- M. le Président de la chambre des métiers de la Nièvre
- M. le Président de la chambre des métiers du Cher
- M. le Président de la chambre d'agriculture de la Nièvre

- M. le Président de la chambre d'agriculture du Cher

Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

- M. le Président de l'ADASEA de la Nièvre
- M. le Président de l'ADASEA du Cher
- M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre
- M. le Président du syndicat des forestiers du Cher

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme et des associations de protection de la nature :

- M. le Président de la fédération des chasseurs de la Nièvre
- M. le Président de la fédération des chasseurs du Cher
- M. le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre
- M. le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher
- M. le Représentant des pêcheurs professionnels de la Nièvre
- M. le Président de l'Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de Vie
- M. le Président de l'Union des associations d'usagers des sites Natura 2000
- M. le Président de l'Association des amis du Val d'Allier
- Mme la Présidente de la Maison de Loire
- M. le Président de rando Nièvre
- M. le Président du Comité départemental de tourisme de la Nièvre
- M. le Président du WWF – Antenne de Nevers
- M. le Directeur du conservatoire des sites naturels bourguignons
- M. le Président du conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre
- M. le président de l'association SOBA nature Nièvre
- M. le président de Loire vivante Nièvre Allier Cher
- M. le Président de l'association Nature 18
- M. le Président du Groupe de la ligue pour la protection des oiseaux du Cher
- M. le Président de l'association Loire nature découverte
- Mme le Conservateur du muséum d'histoire naturelle de la ville de Bourges
- M. le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne ou son représentant
- M. le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Centre ou son représentant
- M. le Conservateur de la réserve naturelle du Val de Loire

Autres élus

- M. le Président du syndicat mixte du pays de Nevers-sud nivernais
- M. le Chef de projet du Pays Bourgogne nivernaise
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays de Loire-Val d'Aubois
- M. le Président de l'UNICEM de la Nièvre
- M. le Président de l'UNICEM du Cher

Article 4 :

Le président de séance peut appeler à participer aux travaux du comité à titre simplement consultatif des experts compétents ou toute personne de son choix.

Article 5 :

Le comité se réunit sur convocation du président.

Article 6 :

Les secrétaires généraux des préfectures du Cher et de la Nièvre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures.

Bourges, le

La Préfète du Cher,



Anne MERLOZ

Nevers, le 16 DEC 2005

Le Préfet de la Nièvre,



François BURDEYRON